



EMETTEUR

EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

« Etat du Sénégal EOS 5,95%* 2022 - 2034 »

MONTANT INDICATIF DE L'OPÉRATION :
150 MILLIARDS FCFA

MATURITÉ
12 ANS

TAUX D'INTÉRÊT
5,95%

PRIX DE L'OBLIGATION
10 000 FCFA

PÉRIODE DE LANCEMENT
DU 15 AU 27 DÉCEMBRE 2022



Taux d'intérêt **5,95%***

*net d'impôts pour les résidents au Sénégal

ARRANGEUR & CHEF DE FILE



CO-CHEFS DE FILE



CGF BOURSE

Syndicat de placement :

AFRICA BOURSE ; BIIC FINANCIAL SERVICES ; SGI-BENIN ; UNITED CAPITAL FOR AFRICA ; CORIS BOURSE ; SBIIF ; ATTIJARI SECURITIES WEST AFRICA ; ATLANTIQUE FINANCE ; BICI BOURSE ; BNI FINANCES S.A ; BOA CAPITAL SECURITIES ; BRIDGE SECURITIES ; BSIC CAPITAL ; EDC INVESTMENT CORPORATION ; HUDSON & CIE ; MAC - AFRICAN - SGI ; NSIA FINANCE ; PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT ; SIRIUS CAPITAL ; SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAPITAL SECURITIES WEST AFRICA ; MATHA SECURITIES ; SGI MALI ; CIFA-BOURSE SA ; GLOBAL CAPITAL ; SGI NIGER ; ABCO BOURSE ; IMPAXIS SECURITIES ; FINANCE GESTION ET INTERMEDIATION (FGI) ; INVICTUS CAPITAL & FINANCE ; SGI TOGO.

Cette émission a été enregistrée par l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA) le 08 Décembre 2022 sous le numéro EE/22-24

ABRÉVIATIONS

AMF-UMOA : Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine

DC/BR : Dépositaire Central / Banque de Règlement

ISIN : International Securities Identification Number

BCEAO : Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest

BRVM : Bourse Régionale des Valeurs Mobilières

BOC : Bulletin Officiel de la Cote

DGCTP : Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor

FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine

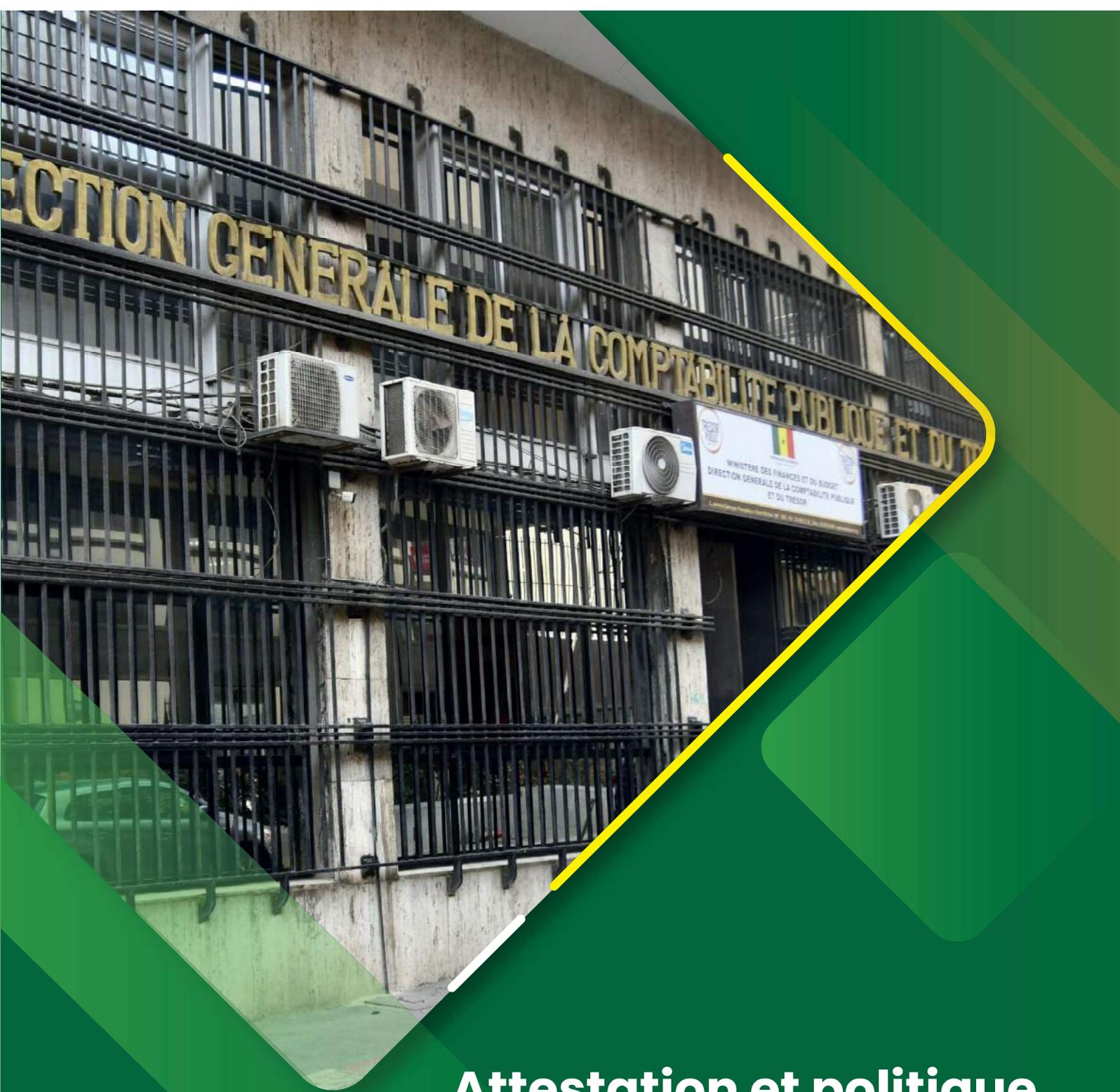
PIB : Produit Intérieur Brut

SGI : Société de Gestion et d'Intermédiation

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africain

AVERTISSEMENT

L'enregistrement par l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF- UMOA) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni l'authentification des éléments économiques et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée. La Note d'information donnant lieu à un enregistrement est établie sous la seule responsabilité de l'émetteur et le numéro d'enregistrement n'est attribué qu'après vérification que cette Note d'information est complète et compréhensible et que les informations qu'elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux souscripteurs. Le numéro d'enregistrement de l'AMF-UMOA ne constitue pas une garantie contre le risque de non-remboursement des échéances des titres.



Attestation et politique d'information

ATTESTATION DE L'EMETTEUR

Nous, soussigné Mamadou Moustapha BA, Ministre des Finances et du Budget, agissant au nom de l'état du Sénégal, attestons que les données et informations contenues dans la présente note d'information sont conformes à la réalité et qu'elles ne comportent pas d'omission de nature à en aliéner la portée.

Fait, à Dakar le 13 DEC. 2022



La Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor assurera la politique d'information.

Responsable de l'information et de la communication financière :

Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor

Adresse : Avenue Georges Pompidou x Rue Saint-Michel
BP 202 Dakar Sénégal



Présentation de l'émission

CADRE DE L'ÉMISSION

CADRE DE L'ÉMISSION

Autorisation de l'émission

Conformément à l'arrêté 037262 du 13 décembre 2022, le Ministre des Finances, a autorisé la « Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (ci-après le « Trésor Public ») à émettre sur le marché financier régional de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), un emprunt obligataire dénommé « EOS 5,95% 2022- 2034 » d'un montant de cent cinquante milliards (150 000 000 000) FCFA. Le Ministre des Finances a également mandaté la Société de Gestion et d'Intermédiation EVEREST Finance le xx novembre 2022 en vue d'être Arrangeur et Chef de file de l'émission obligataire de l'État du Sénégal, sur le marché financier régional de l'UEMOA

But de l'émission

L'émission a pour objet le financement des investissements inscrits au budget de l'Etat au titre de l'année 2022.

Nombre et valeur nominale des titres

Le montant indicatif de l'émission est de 150 000 000 000 FCFA représenté par 15 000 000 d'Obligations d'une valeur nominale de 10 000 FCFA chacune.

Période de souscription

La souscription sera ouverte du 15 au 27 décembre inclus. Elle pourra être raccourcie, prolongée ou déplacée à la discrétion de l'Émetteur, après avis de l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (AMF-UMOA).

Organismes financiers charges de recueillir les souscriptions

Les souscriptions des Obligations seront reçues aux guichets des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) de l'UEMOA.

CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

Nature, forme et délivrance des titres

Les Obligations sont émises sous la forme de titres dématérialisés au porteur. Elles seront obligatoirement inscrites en comptes tenus par un intermédiaire habilité au choix du porteur. La propriété des Obligations sera établie par une inscription en compte. Les Obligations seront conservées auprès du Dépositaire Central /Banque de Règlement (DC/BR). Le DC/BR assurera la compensation des Obligations entre teneurs de comptes.

Prix d'émission

Le prix d'émission sera de dix mille (10 000) F CFA par titre obligataire, payable en une seule fois à la date de souscription.

Date de jouissance

La date de jouissance des titres sera fixée en collaboration avec l'Émetteur dans les 5 jours suivant la date de clôture de l'opération.

Taux nominal annuel

Le taux nominal annuel est 5,95%.

Amortissement de l'émission

Le remboursement de l'Emprunt se fera par amortissement constant annuel du capital après trois ans de différé.

Amortissement anticipé par rachats ou offres publiques

L'Émetteur se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à l'amortissement anticipé des Obligations, soit par des rachats en bourse, soit par des offres publiques d'achat ou d'échange. Ces opérations sont sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal des Obligations restant en circulation.

Remboursement anticipé au gré de l'Émetteur

Sous réserve du préavis mentionné au paragraphe suivant « Information du public à l'occasion du remboursement normal ou anticipé » l'Émetteur pourra à sa discrétion, à chaque date de paiement d'intérêts, procéder à tout moment à compter de la première date anniversaire de la date de jouissance, au remboursement anticipé de tout ou partie des Obligations restant en circulation au pair, majoré du montant d'intérêt couru à la date du remboursement effectif. En cas de remboursement partiel, les Obligations ainsi amorties par anticipation seront imputées sur le volume total des Obligations en vie. Les opérations de remboursement partiel sont sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal des Obligations restant en circulation.

Information du Public lors de remboursement

L'information relative au nombre d'Obligations rachetées et au nombre d'Obligations en circulation sera transmise annuellement à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) pour l'information du public et pourra être obtenue auprès de l'Émetteur ou de l'établissement chargé du service des titres. Un avis publié au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) un mois avant la date de remboursement fera connaître le nombre de titres amortis par rachats, le nombre de titres à rembourser et le rapport d'amortissement. La décision de l'Émetteur de procéder à un remboursement anticipé partiel ne coïncidant pas avec celle d'un remboursement normal, fera l'objet, au plus tard deux mois avant la date de remboursement, d'un avis publié au Bulletin Officiel de la Cote et d'un avis de la BRVM. Cet avis donnera toutes les indications nécessaires et portera à la connaissance des porteurs d'Obligations la date fixée pour le remboursement. En cas de remboursement anticipé total, le délai de préavis pourra être ramené à un (1) mois.

Annulation des Obligations

Les Obligations remboursées à leur échéance normale ou par anticipation, les Obligations rachetées en bourse ou par voie d'offres publiques, cesseront d'être considérées comme étant en circulation et seront annulées.

Durée de l'émission

La durée de l'emprunt est de 12 ans dont 3 années de différé.

Assimilations ultérieures

Au cas où l'Émetteur émettrait ultérieurement de nouvelles Obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs et à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.

Garantie de l'émission

Cette émission d'emprunt obligataire bénéficie de la garantie souveraine de l'État du Sénégal.

Mécanisme de paiement

Un mécanisme a été mis en place pour permettre au Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) de disposer des fonds relatifs à chaque échéance par un ordre de virement irrévocable du Trésor Public donné à la BCEAO. A chaque échéance, la BCEAO débitera le compte du Trésor du montant de l'échéance et le mettra à la disposition du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) qui procédera au règlement aux différents détenteurs des titres à travers les SGI.

Notation de l'émission

Cette émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation spécifique.

Liquidité de l'émission

Les Obligations issues de l'emprunt « EOS 5,95% 2022-2034 » bénéficient de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO, dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.

Représentation des porteurs de titres

Conformément à l'article 785 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique, les porteurs d'obligations de la présente émission pourront se regrouper de plein droit pour la défense de leurs intérêts, dans une masse qui jouit de la personnalité juridique.

Fiscalité de l'émission

Les revenus liés à ces Obligations sont exonérés de tout impôt pour l'investisseur résident au SENEGAL et soumis à la législation fiscale sur les revenus des valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays au moment du paiement des intérêts et du remboursement du capital.

Code ISIN de l'émission

L'emprunt EOS 5,95% 2022-2034 a reçu le code international du Dépositaire Central/ Banque de Règlement. Le code ISIN du présent emprunt est SN0000002239.

ADMISSION A LA BRVM ET NEGOCIATION

Cotation de l'émission

Les titres feront l'objet d'une demande d'admission à la négociation sur la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) au plus tard deux (02) mois après leur date de jouissance.

Restriction sur la libre négociabilité des titres

Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions d'émission à la libre négociabilité des titres.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Arrangeur et Chef de file du Syndicat de placement des titres

La SGI EVEREST Finance a été mandatée en qualité d'Arrangeur et de Chef de file par le Ministère des Finances et du Budget à l'effet d'arranger, structurer et placer cette opération d'emprunt par Appel Public à l'Épargne selon les règles en vigueur sur le marché financier régional de l'UEMOA.

Syndicat de placement

Le syndicat de placement est composé de toutes les SGI de la zone UEMOA agréées par l'AMF-UMOA.

PAYS	SGI	CONTACT
BENIN	AFRICABOURSE	(229) 21 31 88 35
	AFRICAIN DE GESTION ET D'INTERMEDIATION	(229) 21 31 87 33
	BIIC FINANCIAL SERVICES	(229) 21 32 48 75
	SGI-BENIN	(229) 21 31 15 41
	UNITED CAPITAL FOR AFRICA	(229) 21 31 00 21
BURKINA FASO	CORIS BOURSE	(226) 50 33 14 85
	SBIF	(226) 25 33 04 91
	SA2IF	(226) 25 36 15 13
COTE D'IVOIRE	ATLANTIQUE FINANCE	(225) 20 31 21 21
	ATTIJARI SECURITIES WEST AFRICA	(225) 20 21 98 26
	BICI BOURSE	(225) 20 20 16 68
	BNI FINANCES	(225) 20 31 07 77
	BOA CAPITAL SECURITIES	(225) 20 30 21 22
	BRIDGE SECURITIES	(225) 20 30 77 18
	BSIC CAPITAL SECURITIES	(225) 20 31 71 11
	EDC INVESTMENT CORPORATION	(225) 20 21 10 44
	HUDSON & CIE	(225) 20 31 55 00
	MAC AFRICAN	(225) 22 44 53 29
	MATHA SECURITIES	(225) 20 24 30 30
	NSIA FINANCE	(225) 20 20 06 53
	ORAGROUP SECURITIES	(225) 27 20 25 55
	PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT	(225) 20 25 75 90
	SIRIUS CAPITAL	(225) 20 24 24 65
	SOCIETE GENERALE CAPITAL SECURITIES WEST AFRICA	(225) 20 20 12 65
MALI	CIFA BOURSE	(223) 20 23 50 20
	GLOBAL CAPITAL	(223) 66 75 63 19
	SGI MALI	(223) 20 29 41 19
NIGER	SGI NIGER (CHEF DE FILE)	(227) 20 73 78 18
SENEGAL	ABCO BOURSE	(221) 33 82 26 800
	CGF BOURSE	(221) 33 82 28 700
	EVEREST FINANCE	(221) 33 86 76 042
	FINANCE GESTION INTERMEDIATION	(221) 33 86 45 858
	IMPAXIS SECURITIES	(221) 33 86 49 797
	INVICTUS CAPITAL & FINANCE	(221) 33 864 53 41
TOGO	SGI TOGO	(228) 22 22 31 45

Service financier de l'opération

Le service financier de l'emprunt (paiement des intérêts échus, remboursement des titres amortis, etc.) est assuré par la SGI EVEREST Finance.

Droit applicable de l'opération

La présente opération est régie par la législation en vigueur dans l'espace UEMOA.

Tribunaux compétents en cas de contestation

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de cet emprunt, à défaut d'un règlement à l'amiable, sera soumis à la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA).

Tableau d'amortissement Indicatif de l'emprunt

Le remboursement du capital se fera par amortissement constant annuel après trois (3) années de différé. Le tableau d'amortissement indicatif se présente comme suit :

PÉRIODES	CAPITAL EN DÉBUT PÉRIODE	NOMBRES DE TITRES	TITRES MORTIS	REMBOURSEMENT CAPITAL	COUPON	ANNUITÉS	CAPITAL EN FIN DE PÉRIODE
29/12/2023	150 000 000 000	15 000 000			8 925 000 000	8 925 000 000	150 000 000 000
29/12/2024	150 000 000 000	15 000 000			8 925 000 000	8 925 000 000	150 000 000 000
29/12/2025	150 000 000 000	15 000 000			8 925 000 000	8 925 000 000	150 000 000 000
29/12/2026	150 000 000 000	15 000 000	1 666 667	16 666 666 667	8 925 000 000	25 591 666 667	133 333 333 333
29/12/2027	133 333 333 333	13 333 333	1 666 667	16 666 666 667	7 933 333 333	24 600 000 000	116 666 666 667
29/12/2028	116 666 666 667	11 666 667	1 666 667	16 666 666 667	6 941 666 667	23 608 333 333	100 000 000 000
29/12/2029	100 000 000 000	10 000 000	1 666 667	16 666 666 667	5 950 000 000	22 616 666 667	83 333 333 333
29/12/2030	83 333 333 333	8 333 333	1 666 667	16 666 666 667	4 958 333 333	21 625 000 000	66 666 666 667
29/12/2031	66 666 666 667	6 666 667	1 666 667	16 666 666 667	3 966 666 667	20 633 333 333	50 000 000 000
29/12/2032	50 000 000 000	5 000 000	1 666 667	16 666 666 667	2 975 000 000	19 641 666 667	33 333 333 333
29/12/2033	33 333 333 333	3 333 333	1 666 667	16 666 666 667	1 983 333 333	18 650 000 000	16 666 666 667
29/12/2034	16 666 666 667	1 666 667	1 666 667	16 666 666 667	991 666 667	17 658 333 333	
TOTAL				150 000 000 000	71 400 000 000	221 400 000 000	

MODALITES DE SOUSCRIPTION

Ordres de souscription

Les ordres de souscription sont matérialisés par la signature du bulletin prévu à cet effet, à retirer auprès des guichets des établissements membres du syndicat de placement. Il appartiendra aux SGI de débiter les clients des montants correspondants à leurs souscriptions.

Règles d'allocation des ordres de souscription

En cas de mise en place d'un Consortium (Co-chefs de file), le Consortium sera retenu à hauteur de 100% des prises fermes.

Les autres membres du syndicat de placement seront servis au prorata de leurs souscriptions en fonction du nombre de titres restants.

En cas de sursouscription, l'Émetteur peut décider de retenir un montant supérieur à celui annoncé lors de l'ouverture de la période de souscription. Toutefois, il doit en informer les investisseurs via les membres du syndicat avant la clôture de l'opération.

Le nombre de titres supplémentaires à émettre ne peut excéder 10% du nombre initial. La SGI informe régulièrement l'Émetteur de l'évolution des souscriptions et de leur niveau en vue de faciliter le relèvement du montant.

Règlement et livraison des titres

A la date de jouissance, les Obligations souscrites seront livrées aux souscripteurs par le Chef de file à travers les SGI et les Teneurs de comptes.

Déclaration des résultats de l'émission obligataire

Dans un délai de trois (3) jours ouvrés à compter de la date de clôture des souscriptions, un rapport sur les résultats de l'émission obligataire sera transmis par la SGI-EVEREST Finance à l'AMF-UMOA conformément à l'article 20 de l'instruction n°63/CREPMF/2020. En outre, un communiqué destiné au public sera émis par l'Arrangeur et Chef de file SGI-EVEREST Finance en accord avec l'Émetteur.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Chef de file du syndicat de placement des titres

La SGI EVEREST Finance a été mandatée par l'État du Sénégal en qualité de Chef de file et est chargée de la mise en œuvre de l'opération suivant les règles en vigueur sur le marché financier régional de l'UEMOA.

Syndicat de placement

Le syndicat de placement est constitué de toutes les SGI de la zone UEMOA agréées par l'AMF-UMOA.

Service financier de l'émission

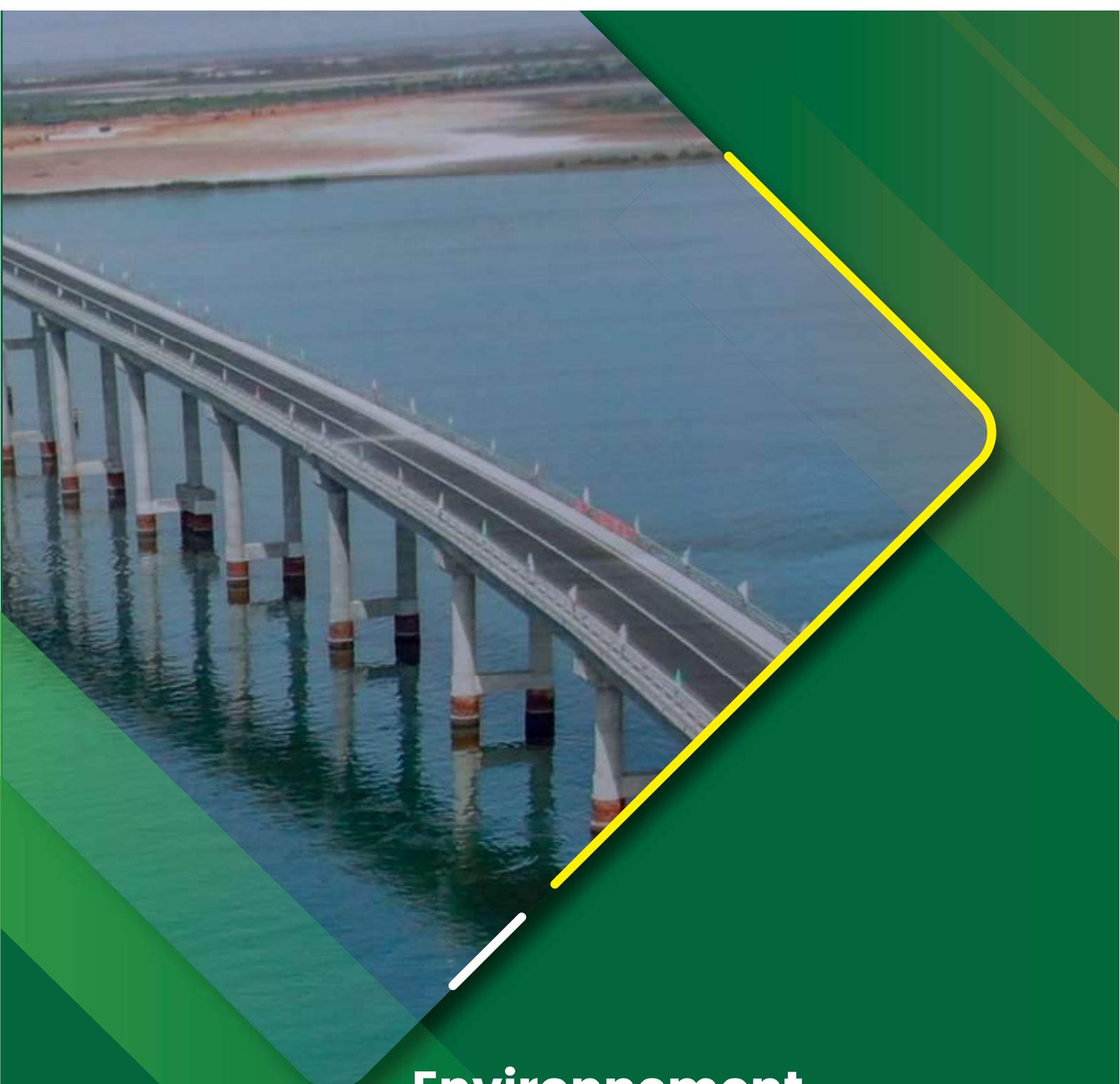
Le service financier de l'emprunt (paiement des intérêts échus, remboursement des titres amortis, etc.) est assuré par la SGI EVEREST Finance.

Tribunaux compétents en cas de litige

La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA sera la seule compétente, à défaut d'un règlement amiable, pour statuer sur tout litige pouvant découler dans le cadre de cet emprunt.

Frais d'inscription

Aucun frais n'est perçu par l'Émetteur à la souscription (ni commission d'ordre, ni droits d'entrée). Par ailleurs, en cas d'inscription des Obligations sur un compte auprès des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation ou des Banques Teneurs de Compte / Conservateurs agréées par l'AMF-UMOA, des frais sont prélevés au titre des Obligations (droits de garde, commission de tenue de compte). Il appartient aux investisseurs de s'informer quant aux frais que pourraient leur réclamer ces établissements financiers.



Environnement économique et financier

Faits majeurs

En 2021, inscrit dans une dynamique de relance, la croissance du Sénégal est ressortie à 6,1% (source : DPEE, DGCPT). En effet, les objectifs révisés du PAP2A, prenant en compte les effets de la crise sur l'économie notés en 2019 -2020, la mise en œuvre du programme de résilience économique et sociale (PRES) ont permis de replacer l'économie sénégalaise sur une trajectoire de croissance. En plus de ces programmes, l'économie sénégalaise a bénéficié de la consolidation des acquis lors des réalisations des réformes relatives, entre autres, à la deuxième phase du « compact with Africa » ainsi que la gestion optimale de la stratégie de recettes à moyen terme (SRMT). Ces acquis ont permis de maintenir la dynamique de l'activité économique en 2021.

Dans ce contexte, l'inflation mesurée par l'indice nationale des prix à la consommation (INPC), est ressortie à 2,2% en 2021 contre 2,3% en 2020. Compte tenu du renchérissement des produits alimentaires lié à la progression des cours des produits de base, notamment des cours du baril sur le marché international, les prix des produits alimentaires ont continué leur progression. Toutefois, l'inflation est maintenue en deçà du seuil communautaire de 3%, conformément aux critères de convergence de l'UEMOA.

En 2021, le déficit budgétaire, dons compris, est ressorti à 964,3 milliards de FCFA, soit 6,3% du PIB en 2021 contre un déficit de 6,4% un an auparavant. La gestion budgétaire a plus été orientée sur le renforcement des investissements, la réduction des charges en raison d'un impact moindre de la pandémie de la COVID 19 (dons et transferts).

Pour les échanges extérieurs, le solde global de la balance des paiements est ressorti en excédent de 245,7 milliards de FCFA contre un déficit de 91,3 milliards de FCFA un an auparavant, du fait d'un renforcement de l'excédent du compte financier.

Quant à la situation monétaire, elle a été marquée par une augmentation des avoirs extérieurs nets (+245,6 milliards de FCFA), un accroissement des créances intérieures (+868,3 milliards de FCFA) et une expansion de la masse monétaire (+1084,3 milliards de FCFA).

Sur le plan géopolitique mondiale, la crise russo-ukrainienne a occasionné la perturbation des chaînes d'approvisionnement et impacté ainsi l'économie mondiale. En 2022, les pressions extérieures ont persisté en raison de la hausse des prix mondiaux. Cette situation affecte l'économie sénégalaise et pourrait contribuer à décélérer la croissance enregistrée en 2021. Cette décélération de l'économie en 2022 par rapport à l'année précédente, s'explique par une baisse de la consommation privée et de l'investissement privé, négativement affectés par la hausse des prix induite par le conflit russo- ukrainien.

Sur le plan politique interne, le gouvernement du Sénégal a connu son nouveau Premier Ministre en septembre 2022, poste supprimé trois ans auparavant. Compte tenu du contexte inflationniste, le Premier Ministre a, entre autres missions, celle de mener de larges concertations et de prendre de nouvelles mesures sur le pan social.

Situation économique du Sénégal

Secteurs réels

Sur le plan sectoriel en 2021, le secteur primaire a enregistré un repli avec la contreperformance enregistrée sur le sous-secteur de la pêche et de l'agriculture. L'activité du secteur a reculé de 1% en 2021 contre une hausse de 15,9% en 2020. Du fait du démarrage tardif de la saison des pluies, le sous-secteur agricole a connu une campagne perturbée. Toutefois, les mesures prises par l'Etat ont amoindri l'impact des déficits pluviométriques dans certaines zones. En sus de ces mesures, l'Etat du Sénégal a accompagné les acteurs du secteur par la mise à disposition d'intrants de qualité ainsi que des matériaux agricoles adaptés dans le cadre du renforcement de la productivité agricole. Ces efforts ont été accompagnés par les réformes entreprises par l'Etat dans la filière rizicole avec le Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR). Globalement, le secteur a enregistré une production agricole en légère baisse de 2,0% en 2021 contre une hausse de 18,8% en 2020, une hausse des activités du sous-secteur de l'élevage à 2,4% en 201 contre 4,4% en 2020, une raréfaction des ressources halieutiques occasionnant le repli de l'activité à hauteur de 3% en 2021 contre une baisse de 8,2% en 2020.

Quant au secteur secondaire, les activités ont enregistré une nette reprise après une année 2020 fortement impactée par la crise du COVID-19. Dans le sillage des levées de la quasi-totalité des restrictions accompagnées des mesures de relance économique, notamment à travers la mise en œuvre du PAP2A, le secteur a affiché une croissance de 10,9% en 2021 après une contraction de 0,4% un an auparavant. Cette dynamique a été impulsée par les sous-secteurs extractifs avec +25,3% de croissance en 2021 après une contraction de 1,0% en 2020, le sous-secteur de la construction avec une croissance de 15,6% en 2021 contre un repli de 7,2% observé en 2020, la production agro-alimentaire avec +8,6% après une contraction de 1,2% en 2020 et enfin l'activité de raffinage avec une hausse de 5,9% de l'activité après une longue période de contreperformance.

Au niveau du secteur tertiaire, un regain de croissance est noté après un repli concédé en 2020 en liaison avec la levée de la quasi-tota-

lité des restrictions qui avaient été mises en place lors de la pandémie du COVID 19. Le secteur tertiaire a ainsi enregistré une croissance de 5,7% en 2021 contre 0,1% en 2020. Cette dynamique est principalement enregistrée dans le sous-secteur de l'information et de la communication avec +11,6%, des activités artistiques, sportives et créatives à +10,9% et du transport à +10,8%.

Tableau 1 : Evolution de la croissance du PIB et des secteurs d'activité (%) de l'offre

En 2021, inscrit dans une dynamique de relance, la croissance du Sénégal est ressortie à 6,1% (source : DPEE, DGCPT). En effet, les objectifs révisés du PAP2A, prenant en compte les effets de la crise sur l'économie notés en 2019 -2020, la mise en œuvre du programme de résilience économique et sociale (PRES) ont permis de replacer l'économie sénégalaise sur une trajectoire de croissance. En plus de ces programmes, l'économie sénégalaise a bénéficié de la consolidation des acquis lors des réalisations des réformes relatives, entre autres, à la deuxième phase du « compact with Africa » ainsi que la gestion optimale de la stratégie de recettes à moyen terme (SRMT). Ces acquis ont permis de maintenir la dynamique de l'activité économique en 2021.

Dans ce contexte, l'inflation mesurée par l'indice nationale des prix à la consommation (INPC), est ressortie à 2,2% en 2021 contre 2,3% en 2020. Compte tenu du renchérissement des produits alimentaires lié à la progression des cours des produits de base, notamment des cours du baril sur le marché international, les prix des produits alimentaires ont continué leur progression. Toutefois, l'inflation est maintenue en deçà du seuil communautaire de 3%, conformément aux critères de convergence de l'UEMOA.

En 2021, le déficit budgétaire, dons compris, est ressorti à 964,3 milliards de FCFA, soit 6,3% du PIB en 2021 contre un déficit de 6,4% un an auparavant. La gestion budgétaire a plus été orientée sur le renforcement des investissements, la réduction des charges en raison d'un impact moindre de la pandémie de la COVID 19 (dons et transferts).

Pour les échanges extérieurs, le solde global de la balance des paiements est ressorti en excédent de 245,7 milliards de FCFA contre un déficit de 91,3 milliards de FCFA un an auparavant, du fait d'un renforcement de l'excédent du compte financier.

Quant à la situation monétaire, elle a été marquée par une augmentation des avoirs extérieurs nets (+245,6 milliards de FCFA), un accroissement des créances intérieurs

Libellés	2019	2020	2021
PIB réel	5,90%	3,60%	1,40%
Secteur primaire	3,40%	7,70%	-4,50%
Secteur secondaire	9,00%	1,70%	4,10%
Secteur tertiaire	7,00%	2,30%	4,40%

Source : DPEE/DGCPT

La consommation finale a augmenté de 5,9% en 2021 contre 2,3% un an auparavant, tirée principalement par les segments privé et public. Globalement, la consommation finale représenterait 83,1% du PIB, soit la plus importante composante du PIB.

L'investissement mesuré par la formation brute de capital fixe présente une croissance de 10,7% en 2021, sous l'impulsion de l'investissement public et de la réalisation des projets structurants figurants sur le PAP2A (Zones Economiques Spéciales, amélioration de l'offre énergétique et renforcement des IDE).

En lien avec la hausse des investissements et de la consommation finale, la demande intérieure est ressortie à 5,3% en 2021 contre 6,4% en 2020.

Conformément aux critères de convergence de l'UEMOA, le taux d'inflation annuel moyen de chaque Etat membre doit être **inférieur** ou égal à 3%. En effet, sur la période, l'inflation est ressortie à 2,2% en 2021 contre 2,3% en 2020. Cette hausse s'explique par le renchérissement général des prix. Toutefois, l'inflation s'est maintenue en deçà du seuil communautaire fixé.

Finances publiques & dettes publiques

En 2021, les finances publiques se sont globalement bien tenues, nonobstant les chocs enregistrés sur la période. Ainsi, en 2021 la gestion budgétaire a été moins marquée par les effets induits du COVID-19. Globalement, le déficit budgétaire, dons compris, est ressorti à 6,3% du PIB contre un déficit de 6,4% du PIB un an auparavant.

Les recettes totales de l'Etat, dons compris, ont augmenté de 4,8% en 2021 à 2978,48 milliards de FCFA soit +135,7 milliards en valeur absolue comparé à 2020. Les recettes budgétaires sont pour l'essentiel constituées de recettes fiscales à hauteur de 87% soit 2593,14

milliards de FCFA, de recettes non fiscales à hauteur de 8,6% soit 254,7 milliards de FCFA et de dons à hauteur de 130,6 milliards de FCFA. Les recettes fiscales ont progressé de 9,5% en 2021. Ainsi, les recettes et dons représenteraient 16,9% du PIB contre 16,7% un an auparavant, soit une appréciation de 0,2 de point de pourcentage.

Au titre des dépenses publiques, établies à 3943,68 milliards de FCFA en 2021, elles ont enregistré une nette hausse de 5,3% soit +197,9 milliards de FCFA en valeur absolue en 2021. Cette dynamique traduit la progression des investissements au niveau national ainsi que le repli des transferts et subventions. Les dépenses publiques sont globalement composées des dépenses d'investissement à hauteur de 1397,1 milliards de FCFA et des dépenses courantes à hauteur de 2546,5 milliards de FCFA.

Au courant de la période, l'encours de la dette publique est resté en dessous de la norme de 70% retenue selon les critères de convergence retenues au niveau de l'UEMOA. L'encours de dette publique de l'Administration centrale est estimée à 10297 milliards de FCFA en 2021 contre 8903,3 milliards de FCFA en 2020. Le taux d'endettement est ressorti à 67,1% du PIB en 2021, enregistrant au passage une progression de 15,7% par rapport à l'encours en 2020. L'encours de la dette est essentiellement composé de la dette extérieure représentant 82% de l'encours et de la dette intérieure avec un poids de 18% sur l'encours. Ces deux composantes ont enregistré respectivement des hausses de 13,5% et de 26,7%.

Le service de la dette publique effectivement payé au titre de l'exercice 2021 ressort à 1085 milliards de FCFA dont 701,8 milliards de FCFA au titre de remboursement de la dette extérieure et 383,5 milliards de FCFA pour le remboursement de la dette intérieure. Conformément au critère de surveillance de la viabilité de la dette avec des plafonds respectifs de 22% des recettes budgétaires et 25% des exportations de biens, le service de la dette publique extérieure ressort à 18,8% des recettes budgétaires et 15,6% des exportations de biens.

Secteurs extérieur & monétaire

Secteur Extérieur

S'agissant des échanges extérieurs en 2021, ils sont ressortis à 2037,3 milliards de FCFA contre 1532,3 un an auparavant creusant ainsi le déficit par une dégradation de 505 milliards de FCFA. Cependant, le solde global de la balance des paiements qui était déficitaire en 2020 est passé à un excédent de 245,7 milliards de FCFA en 2021. Cette performance est du fait du renforcement de l'excédent du compte financier (866 milliards de FCFA) qui a atténué les dégradations du déficit du solde des transactions courantes.

Le déficit de la balance courante s'est creusé passant de 10,9% du PIB en 2020 à 13,3% du PIB en 2021. Cette situation s'explique principalement par le déséquilibre de la balance des services (-470,4 milliards de FCFA) ainsi que de la balance commerciale (-110 milliards de FCFA) en 2021. En effet, les importations se sont établies à +735,4 milliards de FCFA contre 625,4 milliards de FCFA pour les exportations. Les exportations ont été portées essentiellement par les ventes extérieures d'acide phosphorique (+116,3 milliards de FCFA), d'or non monétaire (+106 milliards de FCFA) et de produits pétroliers. Du côté des importations, l'achat des produits pétroliers à l'extérieur (+317,5 milliards de FCFA), de biens intermédiaires (+270,3 milliards de FCFA) et de biens d'équipements (+126,2 milliards de FCFA) dans le cadre de l'exécution des grands projets d'investissements publics ont porté la dynamique de l'activité.

Quant aux services, leur déficit s'est aggravé de 470,4 milliards de FCFA. Cette dégradation est due en partie au poste de fret et assurances en rapport avec les importations de biens, notamment liées aux recherches dans le cadre des projets pétroliers et gaziers.

Secteur Monétaire

En 2021, la dynamique de reprise s'est faite aussi ressentir à travers l'évolution de la situation monétaire notamment par l'accroissement des avoirs extérieurs nets (+245,6 milliards de FCFA), du rehaussement des créances intérieurs (+868,3 milliards de FCFA) et d'une expansion de la masse monétaire (+1084,3 milliards de FCA).

Les avoirs extérieurs nets sont passés de 1880,3 milliards de FCFA en 2020 à 2125,9 milliards de FCFA en 2021 du fait du regain des avoirs extérieurs nets de la banque centrale.

Sur la période sous revue, les créances intérieures se sont accrues de 868,3 milliards de FCFA soit +12,46%, en s'établissant à 6967,9 milliards de FCFA. Cette progression du crédit intérieur est principalement due à l'augmentation des créances nets sur l'Etat vis-à-vis du secteur bancaire (+424,1 milliards de FCFA) et des créances sur l'économie (+444,2 milliards de FCA). Globalement, le taux de financement bancaire de l'économie est estimé à 33,4% du PIB en 2021 sous l'impulsion des financements consentis aux acteurs du secteur privé.

Traduisant l'évolution de ses contreparties et en ligne avec le dynamisme de l'activité économique, la masse monétaire est passé de 6394,3 milliards de FCFA à 7478,6 milliards de FCFA, soit un accroissement de 17% en 2021. Cette évolution de la masse monétaire est du fait de la conjugaison de deux facteurs, à savoir le renforcement de la circulation fiduciaire (+424,1 milliards de FCFA) et les dépôts bancaires (+407,9 milliards de FCFA). Le taux de liquidité global de l'économie s'est établi à 48,8% en 2021, soit un regain de 3,4 points de pourcentage.

Tableau 2 : Les principaux ratios macro-économiques (tableau profil des ratios économiques critères de convergence)

Libellés	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Premier rang						
Solde budgétaire / PIB nominal (norme <=3%)	-3,3	-3	-3,7	-3,9	-6,4	-6,3
Taux d'inflation annuel moyen (<=3%) *	0,8	2,2	0,5	1	2,5	2,4
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (<=70%)	47,2	47,7	54,8	57	63,2	67,2
Second rang						
Masse salariale/Recettes fiscales (norme <=35%)	32	32,5	34,3	30,4	34	33,3
Pression fiscale (norme >=20 %)	15,9	15,1	15,5	17,6	16,7	17,6

Source : DPEE/DGCPT

Qualité de la signature de l'état du Sénégal

En mars 2022, l'Etat du Sénégal s'est soumis à l'exercice de notation de crédit sur une échelle universelle avec les services de l'Agence de notation Moody's ; à l'issue de ce processus, la note « Ba3 » avec des perspectives stables a été confirmée. Le changement de perspective reflète une probabilité que la trajectoire de la dette se stabilisera et en l'absence de nouveaux chocs importants, amorcera une tendance à la baisse dans les années à venir.

En effet, le Sénégal ambitionne de démarrer l'exploitation de son potentiel gazier et pétrolier avec les projets Grand Tortue Ahmeyim (GTA), Sangomar. Le Sénégal compte également démarrer l'exploitation du projet gazier Yaakar-Teranga pour étayer sa stratégie « gas to power », permettant la production d'une électricité moins coûteuse et une dépendance réduite sur le moyen à long terme. Ainsi, la mobilisation de ces ressources additionnelles devrait contribuer à une amélioration progressive de la gestion budgétaire.

Stratégie de gestion de la dette à moyen terme

Le règlement n°09/2007/CM/UEMOA du 4 juillet 2007, portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette dans les Etats membres de l'UEMOA, fait obligation aux Etats membres d'élaborer une stratégie d'endettement public à annexer à la loi de finances. Ce document de la stratégie d'endettement public fixe pour la période considérée, le cadre général dans lequel doit être conduite la politique du gouvernement en matière d'endettement public. L'objectif visé par la stratégie est de définir un cadre de mobilisation des financements qui tient compte notamment de l'évolution des ressources concessionnelles disponibles, de l'ambition de diversification des partenaires financiers et de l'état de la profondeur du marché financier régional.

Le Sénégal a adopté une stratégie d'endettement à moyen terme (2022-2024) répondant à trois préoccupations majeures : disposer d'un référentiel pour une bonne gestion de la dette publique, contribuer au développement du marché domestique en privilégiant le recours au marché régional de titres publics enfin d'atténuer la forte exposition au risque du taux de change du portefeuille de la dette constituée, actuellement à 73,8% de dettes extérieures, et enfin assurer une bonne exécution des politiques publiques articulées autour du PSE.

Dans cette optique, le programme indicatif d'émission de titres publics pour l'année 2022, qui se chiffre à 780 milliards de FCFA, participe à la satisfaction du besoin de financement pour l'année 2022 estimé à 1195,5 milliards de FCFA, sera préférentiellement exécuté par recours au marché régional de titres publics.

Perspectives économiques et financières

En perspective pour l'année 2022, le taux de croissance de l'Union se situerait à 5,8%, en lien avec la reprise économique observée dans tous les secteurs d'activité.

Au plan national, l'activité économique devra poursuivre la dynamique de croissance enregistré en 2021. Cependant, au vu des sanctions sur le Mali lors du premier semestre de l'année 2022, des tensions géopolitiques entre la Russie et l'Ukraine, les prévisions de croissances sont moins reluisantes. Au titre de l'année 2022, le taux de croissance prévisionnel est estimé à 4,8% contre 6,1% un an

auparavant. Ce ralentissement se fera ressentir notamment sur **le secteur secondaire** avec une prévision de croissance de +1% et +6% pour le secteur primaire et tertiaire.

Au niveau sectoriel, **le secteur primaire** devrait afficher une croissance de 6% contrairement au repli de 1% enregistré en 2021. Cette relance du secteur sera principalement due à une bonne tenue du sous-secteur agricole qui a bénéficié d'une pluviométrie satisfaisante et des différentes mesures de soutien des autorités pour renforcer la production agricole.

Sur le **secteur secondaire**, il est à noter une forte déclaration de l'activité imputée principalement au resserrement des chaînes d'approvisionnement et le renchérissement des cours des matières premières et des produits de base. Ainsi, des contractions seraient relevées au niveau des activités extractives, du raffinage et de la fabrication des matériaux de construction ainsi qu'au niveau de l'agroalimentaire. Dans le prévisionnel de croissance, le secteur devrait afficher une croissance de 1,1% en 2022 contre 10,9%, 2021.

Suite aux différentes mesures de soutien par les autorités sénégalaises, le secteur tertiaire devrait poursuivre sa trajectoire de croissance établie un an auparavant. Il bénéficiera de la bonne tenue de l'activité du secteur primaire. Il faut également noter qu'avec la reprise de l'activité économique, le secteur tertiaire enregistre une forte contribution notamment dans le secteur du commerce, de l'hébergement et de la restauration, du transport, de l'information et de la communication. Dans le prévisionnel de 2022, le secteur tertiaire devrait afficher une croissance de 6,0% contre 5,7% en 2021.

La consommation finale se conforterait de 4,8% contre 5,9% en 2021. Elle représenterait 83,9% du PIB en 2022 contre 83,1% en 2021.

S'agissant de la **demande intérieure**, elle progresserait de 2,8% en 2022 contre 7,7% en 2021. Quant à la **demande extérieure**, elle sera portée par les importations et les exportations respectivement à +2,5% et +10,4% en 2022. Contrairement aux importations qui enregistrent un repli du fait du renchérissement des produits de base et des difficultés sur les chaînes d'approvisionnement, les exportations ont enregistré une hausse avec une forte demande mondiale en particulier sur les produits chimiques.

Conformément aux critères de convergence de l'UEMOA, le **taux d'inflation** annuel moyen de chaque Etat membre doit être inférieur ou égal à 3%. En effet, sur la période, l'inflation ressortirait à 5,1% en 2022 contre 2,4% en 2021. Cette hausse s'explique par le renchérissement général des prix notamment alimentaire (+13,4%) mesurée par l'indice national harmonisé des prix à la consommation (INPHC).

S'agissant des **finances publiques**, l'exercice budgétaire en 2022 sera marqué par la poursuite de la relance économique, avec le renforcement des investissements et la progression des subventions. Globalement, le déficit budgétaire, dons compris, est projeté à 1055,1 milliards de FCFA, soit 6,3% du PIB à fin 2022.

Les **recettes totales** de l'Etat, dons compris, ont augmenté de 17,4% en 2022 à 3498,1 milliards de FCFA soit +518,7 milliards en valeur absolue comparé à 2021. Les recettes budgétaires seront pour l'essentiel constituées de recettes fiscales pour 3052,1 milliards de FCFA, de recettes autres à hauteur de 180 milliards de FCFA. Les recettes fiscales ont progressé de 9,5% en 2021. Ainsi, les recettes et dons représenteraient 18,1% du PIB contre 16,9% un an auparavant, soit une appréciation de 1,2 de point de pourcentage.

Au titre des **dépenses publiques**, établies à 4553,2 milliards de FCFA en 2022, elles ont enregistré une nette hausse de 15,5% soit +609,6 milliards de FCFA en valeur absolue. Cette dynamique traduit la progression des investissements au niveau national ainsi que le repli des transferts et subventions. Les dépenses publiques sont globalement composées des dépenses d'investissement à hauteur de 1753,8 milliards de FCFA et des dépenses courantes à hauteur de 2799,4 milliards de FCFA.

Le besoin de financement projeté à 1055,1 milliards de FCFA devrait être couvert par des acquisitions nettes d'actifs financiers et par une accumulation de passifs.

L'encours de la dette publique de l'administration centrale est projeté à 11284,2 milliards de FCFA en 2022. Ce poste enregistre une hausse de 9,6% sur la période sous revue et représenterait 66,9% du PIB, soit une atténuation de 0,3 point de pourcentage comparée à 2021. Malgré cette hausse de l'encours de la dette publique, le ratio est maintenu en deçà de la norme fixée à 70% dans le cadre de la surveillance multilatérale. L'encours est constitué de la dette extérieure et intérieure avec des poids respectifs de 79,2% et 20,8%. S'agissant du service de la dette publique extérieure, il est prévu à 830,1 milliards de FCFA. Ils représenteraient respectivement 25,7% des recettes budgétaires et 21,1% des exportations de biens et services, contre des plafonds respectifs de 22% et 25% retenus dans le

cadre de l'analyse de viabilité de la dette.

Au niveau du service extérieur, le solde des transactions courantes serait caractérisé par une dégradation du déficit du compte courant de 612,5 milliards de FCFA. Poursuivant, le solde global de la balance des paiements serait déficitaire de 88,5 milliards de FCFA en 2022, du fait de l'aggravation du solde du compte courant.

Pour la situation monétaire en 2022, elle serait marquée par une baisse des actifs extérieurs nets (-88,5 milliards de FCFA), un accroissement des créances intérieures (+1327,8 milliards de FCA) et une expansion de la masse monétaire (+16,8%).

Facteurs de risques et mesures de mitigation

En perspectives, les différentes réformes en matières économiques, sociales et d'investissement devront porter la dynamique de croissance enclenchée en 2020 et 2021. En effet, les perspectives semblent favorables sur la base d'une hypothèse d'exploitation des projets pétroliers et gaziers, d'une bonne campagne agricole et de la poursuite des investissements dans les secteurs porteurs de croissance. Ces perspectives seront aussi confortées par la poursuite de la mise en œuvre des projets inscrits dans le PAP2A.

Sur le plan de la sécurité intérieure, la situation dans les pays limitrophes interpelle le gouvernement du Sénégal sur les mesures à prendre. A cet effet, les autorités sénégalaises, afin de contenir la montée du risque terroriste, ont adopté une approche multidimensionnelle laquelle est à la fois économique, sociale, religieuse, juridique et sécuritaire. Il faut rappeler que, dans le cadre du Plan Sénégal Emergent (PSE), la sécurité intérieure constitue l'un des secteurs clé du PAP2A. Dans cette optique, la police sénégalaise a développé une panoplie de stratégies de veille permanente et de sécurisation à grande échelle. L'Etat du Sénégal poursuivra également ses efforts en concert avec les autres parties prenantes au niveau régional et international (5force G5 Sahel, Barkhane et force mixte onusienne). Sur le plan macro-économique, les répercussions du Covid-19 ont été sévères sur l'économie sénégalaise. A cela vient s'ajouter la crise russo-ukrainienne ; ces deux pays totalisent 29% des exportations mondiales de céréales, favorisant une flambée des prix des matières premières. A cet effet, les autorités ont adopté des mesures budgétaires et monétaires exceptionnelles afin d'amortir le choc économique.

Sur le plan social, le pays a fait face à des mouvements de grève et de tensions sociales notamment dans le domaine de l'éducation, de la santé et de la politique. Le gouvernement du Sénégal a promis à l'issue de ces événements, de ramener l'ordre et a adopté des dispositifs sécuritaires et budgétaires.

Sur le plan externe, les risques pèsent sur l'effectivité de la reprise de l'activité économique mondiale.

Malgré la situation du pays face aux chocs exogènes (aléas climatiques, cours des matières premières, crise sanitaire, inflation importée, choc sanitaire etc.), le taux de croissance devrait ressortir à 10,1% en 2023.



Présentation générale de l'émetteur

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR

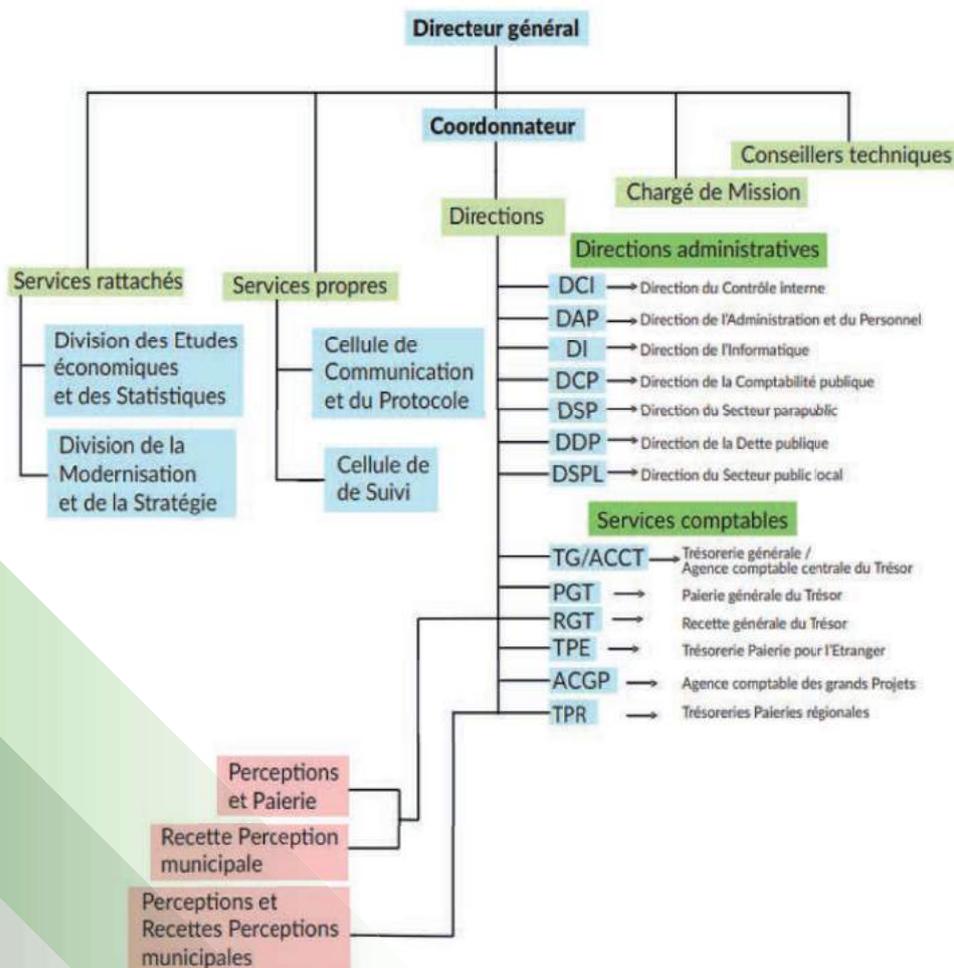
La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGT/CP) est un organe administratif placé sous l'autorité du Ministre des Finances et du Budget. La Direction concourt à l'exécution, en recettes et en dépenses, du budget général de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics à caractère administratif. A ce titre, elle participe notamment à :

- L'élaboration, en collaboration avec les départements ministériels et les services concernés du Ministère chargé des finances, des règles et des procédures relatives à l'exécution et à la comptabilisation des recettes et des dépenses publiques, ainsi que du contrôle de la conformité des opérations des comptables publics avec ces règles et procédures ;
- L'exécution des opérations de recettes, à l'exception de celles dont l'exécution est confiée, expressément, à d'autres administrations, des dépenses du budget général, des budgets annexes, des comptes spéciaux du Trésor et des budgets des collectivités territoriales ;
- L'exécution de toutes opérations de trésorerie et, d'une manière générale, de toutes opérations financières de l'Etat et des autres organismes publics, à l'exception de celles dont l'exécution est, expressément, confiée à d'autres administrations ;
- La gestion du portefeuille de l'Etat et, le cas échéant, des autres organismes publics ;
- La supervision des entreprises du secteur parapublic et des organismes publics autonomes ;

En matière de réglementation comptable et financière, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargée :

- De l'élaboration des règlements de la comptabilité publique ainsi que des normes et règles comptables à appliquer par les organismes publics ;
- Du contrôle de l'application des normes et procédures comptables ;
- De participer, en relation avec les organes judiciaires de l'État, à la gestion du contentieux de l'État et à l'exécution des décisions de justice pour ou contre l'État.
- La définition de la politique monétaire et budgétaire du gouvernement ;
- L'élaboration et la définition des procédures d'exécution des recettes et des dépenses

Organisation

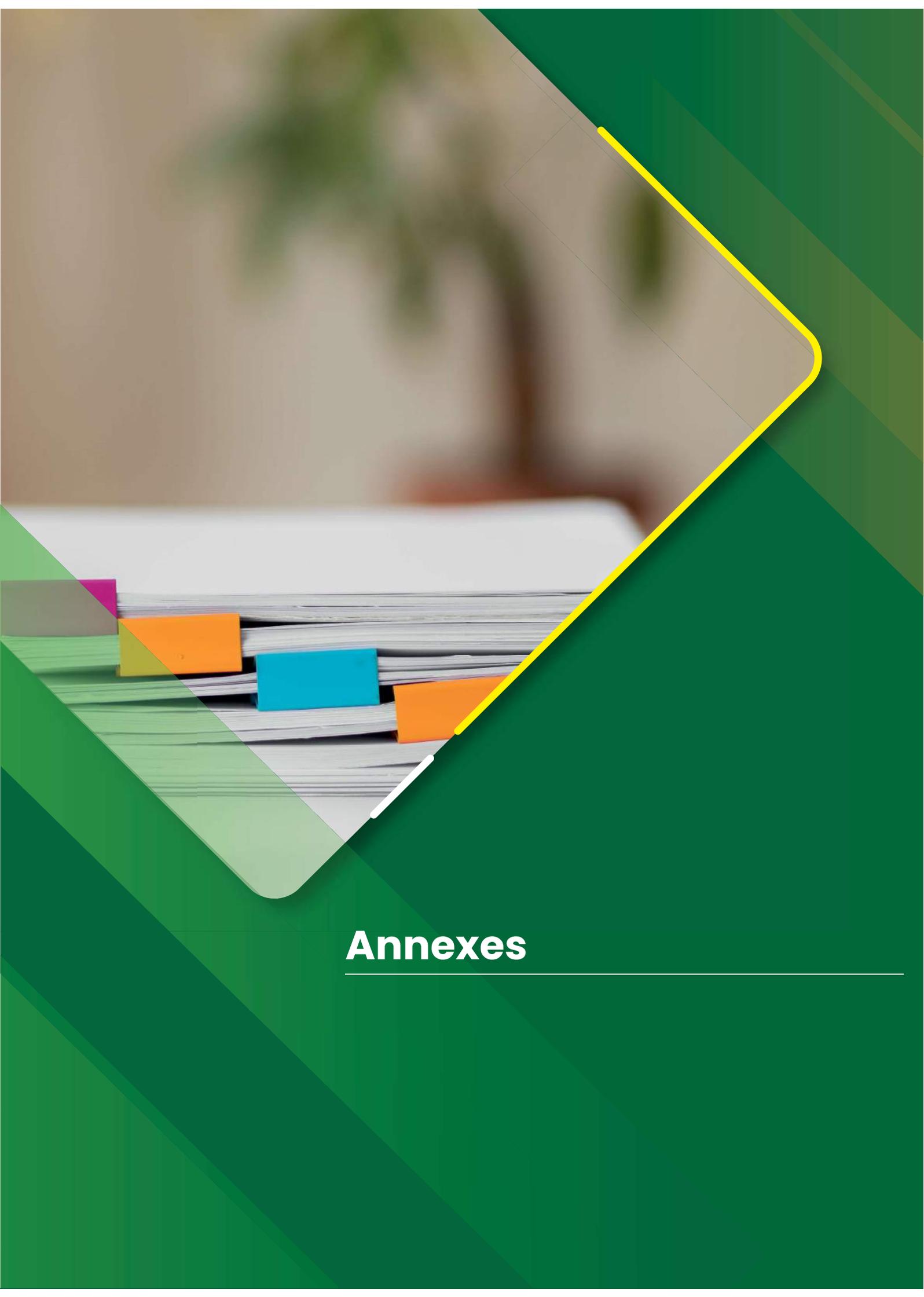


Intervention sur le marché financier régional

L'État du Sénégal est un acteur régulier du marché monétaire régional de l'UEMOA sur lequel il émet des Obligations Assimilables du Trésor et des Bons du Trésor.

En 2022, le Sénégal est intervenu à 40 reprises sur le marché monétaire à travers 9 émissions de Bons Assimilables du Trésor et 31 émissions d'Obligations Assimilables du Trésor. Ces interventions ont permis la mobilisation de 277,7 Milliards de FCFA en Bons du Trésor et 817,5 Milliards de FCFA en Obligations du Trésor. (Source : UMOA-Titres)

La dernière intervention de l'Etat du Sénégal sur le Marché financier Régional remonte à novembre 2015. Cette opération, a permis la mobilisation de près de 100,2 Milliards de FCFA pour un montant recherché de 50 milliards de FCFA.



Annexes

REPUBLIQUE DU SENEGAL.

Un Peuple -Un But- Une Foi.

MINISTERE DES FINANCES
ET DU BUDGET.

Dakar, le 13 DEC. 2022

**Arrêté n° 037262 MEFP/DGCPT /DDP
portant ouverture d'une émission
d'obligations, par appel public à
l'épargne sur le marché financier de
l'UEMOA, dénommée «Etat du Sénégal
5,95% 2022-2034»**

LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET,

Vu la Constitution ;

VU la loi organique n°2020-07 du 26 février 2020 abrogeant et remplaçant la loi organique n°2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances, modifiée par la loi n°2016-34 du 23 décembre 2016 ;

VU le décret n° 2022-1774 du 17 septembre 2022 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret 2022-1775 du 17 septembre 2022 portant nomination des ministres et fixant la composition du Gouvernement;

VU le décret n° 2022-1777 du 17 septembre 2022 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;

VU le décret n°2022-1788 du 26 septembre 2022 relatif aux attributions du Ministre des Finances et du Budget ;

VU l'arrêté n° 011049 du 26 juin 2020 portant création, organisation et fonctionnement du Comité national de la Dette publique

VU l'arrêté n° 011050 du 26 juin 2020 portant approbation du Manuel de procédures du Comité national de la Dette publique

VU l'arrêté n° 037872 du 29 novembre 2021 fixant les conditions de recours à l'emprunt par les sociétés nationales, les sociétés à participation publique majoritaire, les établissements publics, les agences et autres structures administratives similaires ou assimilées

ARRETE :

Article premier.- Une émission obligataire, par appel public à l'épargne, dénommée « Etat du Sénégal 5,95% 2022-2034 », est ouverte sur le marché financier régional de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) à l'effet de mobiliser un montant de cent cinquante milliards (150.000.000.000) de francs CFA.

Article 2.- Il sera émis, à cet effet, des obligations d'une valeur unitaire de dix mille (10.000) francs CFA. Le remboursement sera semi-annuel, après un différé de trois ans.

Article 3.- Le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor et le Directeur général du Budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Ampliations :

- PRIMATURE;
- SG/PR;
- SGG;
- MFB/CAB ;
- MFB/IGF ;
- MFB/DGCPT ;
- MFB/DGB ;
- MFB/AJE ;
- MFB/CNDP ;
- JORS ;
- ARCHIVES.





18, Boulevard de la République, Dakar, 

Sénégal BP 11659-13000

+221 33 822 87 00 

contact@everestfin.com 

www.everestfin.com 

Suivez-nous sur  